



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 24 JUIN 2022**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 18-20220624

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
(RPOS) DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
DE L'ANNEE 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de juin à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 juin 2022, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20220624 à l'affaire n° 24-20220624, puis de l'affaire n° 26-20220624 à l'affaire n° 28-20220624* ainsi que de celle de Madame Catherine TURPIN (*de l'affaire n° 25-20220624 à l'affaire n° 25-20220624*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31
Absents représentés : 15
Absents : 02

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

THIEN AH KOON André, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LOSSY Patricia, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge.

BENARD Monique, FONTAINE Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, MUSSARD Harry, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, VIENNE Axel. GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet (représenté par André THIEN AH KOON), PAYET-TURPIN Francemay (représentée par Daniel MAUNIER), TECHER Doris (représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE), THIEN AH KOON Patrice (représenté par Jean-Pierre THERINCOURT).

BASSIRE Nathalie (*représentée par Gilles FONTAINE*), SOUBAYA Josian (*représenté par Catherine TURPIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (représenté par Christian LANDRY), JAVELLE Blanche Reine (représentée par David LEBON), FULBERT-GERARD Gilberte (représentée par Harry MUSSARD), HOAREAU Sylvain (représenté par Marie Andrée LEJOYEUX), HUET Marie-Josée (représentée par Axel VIENNE), K/BIDI Emeline (représentée par Henri-Claude HUET), LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda (représentée par Axel VIENNE), MUSSARD Rose Andrée (représentée par Stéphanie LEICHNING).

BENARD Clairette Fabienne (représentée par Jeannot LEBON).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu.

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 18-20220624**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE
PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE L'ANNEE 2021**

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L. 2224-17-1 au sein du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il revient au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de présenter à l'assemblée délibérante le « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ». Il a pour objectif principal d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondants aux indicateurs techniques et financiers du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport doit être établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Les points à retenir pour l'année 2021 sont les suivants :

- une hausse des quantités d'Ordures Ménagères Résiduels (OMR) collectées (+9 %),
- une hausse de la quantité et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) collectés (+15%),
- une baisse de la quantité de déchets végétaux collectés en porte à porte de -14 % par rapport à l'année précédente ;
- une hausse de la quantité des encombrants collectés en porte à porte (+8 %);
- une diminution des collectes des Véhicules Hors d'Usage (VHU) avec 342 unités collectés (-144 VHU);
- une fréquentation importante des visiteurs en déchèteries (+25%);
- une augmentation continue en bornes d'apport volontaire pour le verre (+8,7%).

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2021 ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2021,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 46

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON



Publié sur le site Internet le 06/07/2022